

Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC

COMpte-REndU DE SEANCE
Du 27 Mai 2009

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, PETEYAS Marlène, LEHELLE Martine, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon , LAMY Hervé

ABSENTE EXCUSEE : BRUGERE Nathalie

SECRETARE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX : Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'augmentation des loyers communaux à compter du 1^{er} juillet 2009. Ainsi, les loyers sont les suivants :

- le prix du logement dit « Champaix » est fixé à 395, 95 €, soit une augmentation de 2,38%
- le prix du logement Nord des Ecoles est fixé à 362,32 €, soit une augmentation de 2.83 %
- le prix du logement Sud des Ecoles est fixé à 349,58 €, soit une augmentation de 2,24 %
- le prix du logement situé au dessus de la mairie est fixé à 363,50 €, soit une augmentation de 2,83 %.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions à l'unanimité.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES : Lors de la réunion du 22 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé d'acheter un tracteur d'occasion et de faire reprendre à DORDOGNE MACHINISME une remorque et un giro-broyeur. Il a été aussi décidé d'effectuer un emprunt auprès du Crédit Agricole pour financer cet achat. Une subvention supplémentaire a été votée pour le FSE du collège de Neuvic. Afin de pouvoir réaliser ces dépenses supplémentaires, il y a lieu d'établir une décision modificative au budget primitif 2009 en votant des crédits supplémentaires. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION : Une erreur de chiffre s'est glissée dans la délibération en date du 1^{er} avril dernier. Le Conseil Municipal décide d'affecter à l'article 1068 la somme de 72 327,01 € et non 72 372,01 €.

SYNDICAT du BASSIN de l'ISLE en PERIGORD : Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'étude de la « Beauronne de Saint Vincent » ainsi qu'une estimation du coût d'autofinancement par commune en fonction du nombre d'habitants et du linéaire de rive. Ainsi, le montant se situerait entre 651,46 € et 1085,77 €. Le Conseil municipal donne un avis favorable.

CONTRATS D'OBJECTIFS 2009 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 7315 € auprès du Conseil Général pour un programme de voirie communale dont les travaux s'élèvent à 35 315 €.

LOTISSEMENT DE LA FONT MOREAU : Monsieur le Maire présente le projet de règlement. Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, un emprunt de 50 000 € afin de financer les études.

PLATEFORME DE BROYAGE : Monsieur le Maire fait le point sur le projet et explique que la réunion avec les propriétaires n'a pas permis de trouver un compromis.

ASSURANCE : Au mois de janvier 2009, des dommages ont été causés sur un candélabre situé près de la boulangerie, par un client de cette dernière avec son véhicule. Un constat a été établi et transmis avec un devis au cabinet MACARY, agent M.M.A, compagnie d'assurance de la commune. La dite compagnie vient d'adresser un chèque à la commune d'un montant de 1360,31€ correspondant au remplacement du mât accidenté.

DROIT DE PREEMPTION : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire jouer son droit de préemption dans la vente GOLDIE/BRIDLE de Joussonières.

ASSAINISSEMENT : Monsieur LASSERRE, dans un courrier, sollicite une aide pour une pompe de relevage. Le Conseil Municipal, par souci d'équité, refuse à l'unanimité cette demande.

BOULANGERIE : Monsieur Laurent PLAIZE-PAITRAULT a envoyé un courrier pour signaler les travaux d'entretien qu'il a effectué dans les locaux de la boulangerie, ainsi que pour avertir du mauvais fonctionnement de la V.M.C.

